

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS



● Présentation de la formation

Notre formation présente la réglementation sur l'accessibilité dans les ERP (établissement recevant du public) et les transports, permettre l'accès aux services à tous, garantir la même qualité de service, et développer une culture commune sur les pratiques de votre établissement.

● Objectifs de la formation

- Connaître les obligations d'accessibilité des ERP.
- Mettre en place les infrastructures pour faire face aux différents handicaps.
- Appréhender les différentes formes de handicap et leurs particularités.
- Accueillir les personnes handicapées motrices, auditives, visuelles ou mentales.
- Maîtriser les principes de la communication et les fondamentaux de l'accueil adaptés aux personnes en situation de handicap.
- Permettre l'accès aux services à tous les usagers / clients.
- Offrir la même qualité de service à tous.
- Être un acteur de la prévention des risques dans son entreprise.



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Un livret stagiaire pour chacun de vos collaborateurs.

Devenir proactif dans votre démarche de prévention.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

**L'ensemble de votre personnel
Aucun prérequis n'est demandé**



DURÉE

1 jour, soit 7 heures



LIEU ET DATE

**Dans vos locaux
Dates sur demande**



DÉLAIS D'ACCÈS

**Prise en charge sous 24 h
Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours**



MODALITÉS

**Disponible sous format présentiel
Disponible en format distanciel.
Disponible en format mixte.**



TARIF

Sur demande
Intra-entreprise : à partir de 400 € / Groupe
Devis sous 24 h

● Ressources pédagogiques

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

● Modalités d'évaluation

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

● Validation de la formation

- Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

La CARSAT préconise un Recyclage de formation « Accessibilité pour tous »
tous les 3 ans.



ENJEUX LIÉS A L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE :

Les personnes concernées : définir les différents types de handicap et la variété des situations.
Les objectifs visés par la réglementation : lien entre la sécurité incendie et l'accessibilité.

CONTEXTE GLOBAL DE LA RÈGLEMENTATION :

Cadre réglementaire.

La loi handicap de 2005 et ses conséquences en matière d'accessibilité ; Pourquoi ces évolutions.
Les obligations des ERP et le cadre de cette formation.

CONTEXTE GÉNÉRAL :

L'accessibilité de TOUT à TOUS ; Garantir la continuité de la chaîne de déplacement.

CONNAISSANCES LIÉES AU HANDICAP :

Les différentes populations de personnes en situation de handicap.

Le cas particulier des personnes âgées.

Les besoins fondamentaux à satisfaire liés aux différentes déficiences.

Les points de vigilance à prendre en compte dans tous projet de construction / travaux.

Mises en « situation de handicap » des stagiaires.

LES DIFFÉRENTES FAMILLES DE HANDICAPS ET LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES À PRENDRE EN COMPTE :

S'adapter à la multiplicité des situations, savoir quoi dire et comment le dire, savoir accompagner.

Handicap, stéréotypes et préjugés.

Le Handicap moteur.

Les handicaps sensoriels, auditif et visuel.

Les handicaps mentaux, cognitif et psychique.

Les autres situations de handicap.

Ce qu'il faut savoir.

LE REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE :

Son contenu et son utilité.

Les documents qui y sont associés.

Le présenter aux usagés.

COMMUNIQUER SUR SON ACCESSIBILITE

QUELS CONTROLES ET QUELLES SANCTIONS ?

● Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

● Références réglementaires

Ordonnance du 26 septembre 2014 ratifiée par la loi du 5 août 2015 (article L. 4142-3-1 du Code du travail).

● COVID-19

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER



03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr

Mis à jour le
1er février
2024

Organisme de formation certifié QUALIOPi et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.

SARL ACX Conseil - Siège social : 41 boulevard de Valmy, 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél : 03.20.910.306 / Courriel : formation@acxconseil.fr / Site internet : www.acxconseil.fr
Code APE : 7022Z - SIRET : 418 175 543 000 10 - N° déclaration d'activités : 31 59 04587 59